

Fondation
pour la
Mémoire
de la
Shoah



AFFAIRE DREYEUS

OBJET: le bordereau



Découverte du bordereau



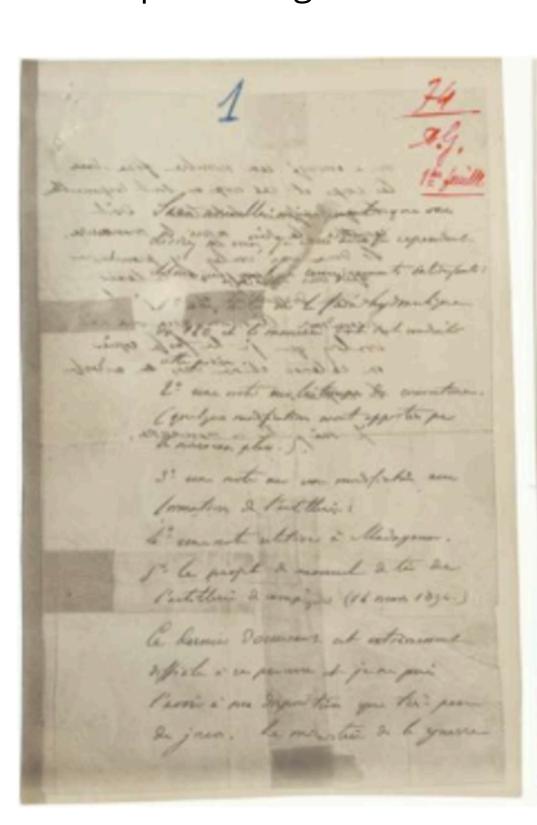


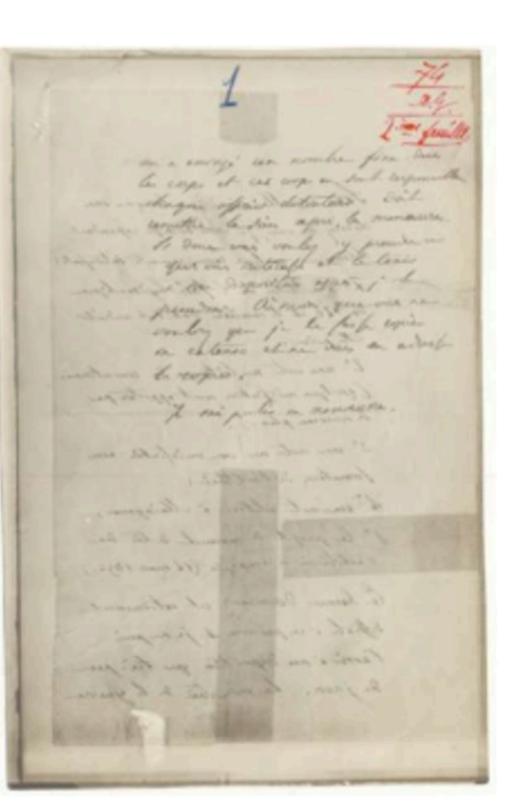


Le 26 septembre 1894, Marie Bastian, femme de ménage à l'ambassade d'Allemagne, employée par les services du contre-espionnage français (la Section de statistique), remet des papiers au commandant Henry, à l'église Saint-François-Xavier ou à Sainte-Clotilde. Parmi eux, un papier de faible grammage, quasi transparent, un « papier pelure » écrit recto verso à la première personne et coupé incomplètement en une déchirure horizontale aux deux tiers dans sa partie inférieure et verticale en son centre. Il s'agit d'une lettre adressée par un espion à l'attaché militaire Schwartzkoppen, comprenant un certain nombre de renseignements ayant trait à l'artillerie : la lettre-missive ou fameux bordereau. Ce nouveau document posait un souci, car certaines informations qu'il contenait comptant parmi celles que la Section de statistique (intox montée par Sandherr) faisait parvenir à l'ambassadeur d'Allemagne, il risquait de compromettre Alex, l'agent double qui les transmettait.

En arrivant le lendemain matin à la Section de statistique, le commandant Henry fait part de sa découverte à ses collègues (l'archiviste Gribelin, le capitaine Matton et le capitaine Lauth) et à son chef, Sandherr. Pour ce dernier, il s'agit forcément d'un artilleur, alors que s'il s'était intéressé au vocabulaire, il aurait vu que jamais un artilleur n'aurait parlé de « corps » (mais de « régiment »), du « 120 » mais du « 120 court de campagne », de « conduite » de la pièce mais de « comportement », de « frein hydraulique », mais de « frein hydropneumatique »). Surtout, un artilleur n'aurait pas dit que le projet de manuel de tir était « extrêmement difficile à se procurer », puisque ce projet avait été envoyé à plus de 3000 exemplaires aux régiments.

Une enquête menée par la Section de statistique aboutit à la mise en accusation d'Alfred Dreyfus qui, en sa qualité de stagiaire, pouvait avoir accès à des sources d'information au cours de ses deux années de formation. Une similitude d'écriture entre celle du capitaine et celle du bordereau devenait la preuve accusatrice. Le commandant Mercier Du Paty de Clam, chargé d'expertiser le bordereau, il déclare avoir constaté « entre les deux écritures une ressemblance suffisante pour justifier une expertise légale ».





Importance supposée du bordereau

Voici le bordereau :

Sans nouvelles m'indiquant que vous désirez me voir, je vous adresse cependant, Monsieur, quelques renseignements intéressants :

1° une note sur le frein hydraulique de 120 et la manière dont s'est conduite cette pièce.

2° une note sur les troupes de couverture (quelques modifications seront apportées par le nouveau plan).

- apportées par le nouveau plan). 3° une note sur une modification aux formations de l'artillerie.
- 4° une note relative à Madagascar.
- 5° le projet de manuel de tir de l'artillerie de campagne (14 mars 1894).
- Ce dernier document est extrêmement difficile à se procurer et je ne puis l'avoir à ma disposition que très-peu de jours. Le ministère de la Guerre en a envoyé un nombre fixe dans les corps et ces corps en sont responsables, chaque officier détenteur doit remettre le sien après les manœuvres. Si donc vous voulez y prendre ce qui vous intéresse et le tenir à ma disposition après, je le prendrai. À moins que vous ne vouliez que je ne le fasse copier in extenso et ne vous en
- adresse la copie. Je vais partir en manœuvres.

Ce qui est paradoxal, c'est que les informations présentes dans le bordereau sont totalement dispensables, puisque tout ou presque était déjà en la possession de l'Allemagne. Terrible banalité d'une Affaire qui n'aurait jamais dû voir le jour.

Le bordereau est constitué de cinq documents. Du premier, le frein hydraulique du 120 – en fait le système de frein hydropneumatique de l'obusier de 120 mmC modèle 1890 (dit Baquet) permettant à ce nouveau canon court de tirer sans que son affût ne bouge trop, permettant de tirer rapidement sans avoir à repointer –, l'Allemagne savait tout depuis 1889 grâce à Boutonnet et Greiner. Elle savait tout du 120 court et du 120 léger, puisque canon en service, il avait été présenté aux attachés militaires étrangers en 1891, commenté dans la presse. Surtout, la France s'intéressait désormais au canon 75, plus performant...

Les 2e et 4e documents, relatifs aux troupes de couverture (ayant pour mission de se déployer le long de la frontière en cas de déclaration de guerre) et à Madagascar, avaient déjà été évoqués par divers journaux, à l'instar du Journal des sciences militaires et du Yacht, d'autant que la guerre est en effet déclarée avec les Malgaches en octobre 1894...

Le 3e document, inhérent aux formations de l'artillerie, a fait l'objet d'articles dans La France militaire et d'une publication annuelle émanant du ministère de la Guerre, alors que la loi du 29 juin 1894 vient d'ordonner la suppression des régiments de pontonniers et la création des 39e et 40e régiments d'artillerie de campagne.

Enfin, le 5e document, le manuel de tir, si « difficile à se procurer » selon le bordereau, était à la disposition des officiers dans tous les régiments et avait fait l'objet d'une édition de la Société de tir au canon. A Rennes, le sous-lieutenant Bruyerre raconte se l'être procuré contre 20 centimes régimentaire. Même Mercier, le ministre de la Guerre, et le commandant Henry conviennent que ces documents étaient absolument inintéressants.

Espionnite aiguë

L'espionnage inquiète les Français, d'autant que de 1892 à 1894, le service de renseignement suspecte la vente aux agents allemands et italiens de nombreuses cartes topographiques des forts et batteries de l'Est et des Alpes. Ainsi, le chef d'escadron Maurice Weil, officier d'ordonnance du gouverneur général de Paris, est-il mis en cause et démissionne en 1893, sans arrêter les fuites.

La section de statistique surveille donc la correspondance des attachés militaires italien (le lieutenant-colonel Alessandro Panizzardi) et allemand (le lieutenant-colonel Maximilian von Schwartzkoppen). Dans ce contexte, les officiers français trouvent une source d'information à l'intérieur de l'ambassade d'Allemagne à Paris (à l'époque au 78 rue de Lille). Nom de code « Auguste » : c'est Maria Bastian, une femme de ménage d'origine alsacienne, chargée notamment de brûler dans la chaudière le contenu des corbeilles à papier. Ces documents sont en fait cachés dans une poche à l'intérieur de son corset, pour être ensuite confiés à un officier français. Or le 27 septembre 1894, le commandant Hubert Henry remet le « bordereau » à son chef de la section de statistiques le colonel Jean Sandherr, Alsacien également. C'est une nouvelle preuve de la présence d'un espion à l'étatmajor. Sandherr met alors au courant le ministre de la Guerre Auguste Mercier, qui ordonne une enquête interne.







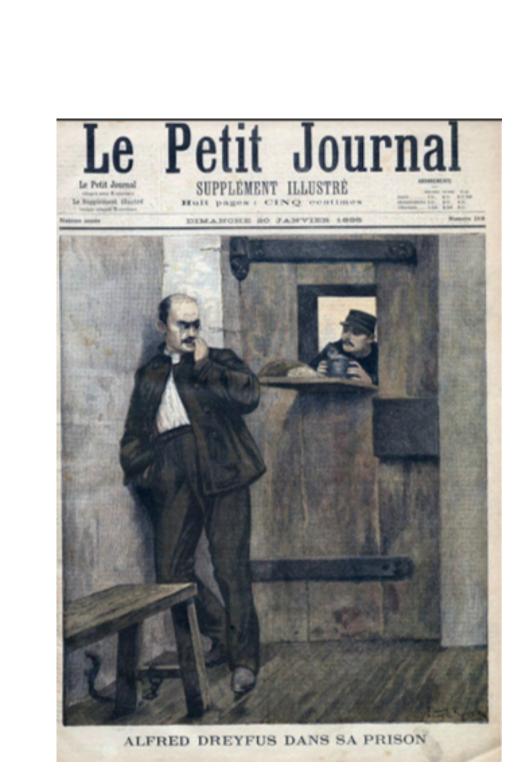


L'enquête

Étant donné le contenu de la lettre, les officiers de renseignement présument que l'auteur est un des officiers de l'état-major, ayant accès aux documents cités : la mobilisation est du ressort du premier bureau, l'instruction du troisième bureau, le matériel de la Direction de l'artillerie. Pour eux, c'est peut-être un artilleur, vu les sujets abordés. Le colonel Henri d'Aboville, sous-chef du quatrième bureau (étapes et transport) et son chef, le colonel Fabre, proposent d'enquêter sur les officiers stagiaires, qui sont formés aux taches d'état-major en passant quelques mois dans chaque bureau. Les soupçons portent alors sur Alfred Dreyfus, capitaine en second au 14e régiment d'artillerie de campagne, et stagiaire à l'étatmajor général depuis novembre 1892. Picquart raconte que ce fut le commandant Bertin-Mourot qui attire l'attention de ses chefs sur l'analogie entre les deux écritures. Picquart conclut : " les écritures sont de la même famille. Elles ne sont pas du même individu ; mais après tout, je ne suis pas expert et je puis me tromper". En revanche, pour d'Aboville, l'on constate « une ressemblance frappante » entre les deux écritures. Enfin, un polytechnicien comme Dreyfus n'aurait jamais commis de telles fautes de syntaxe.

Dreyfus est arrêté au ministère, sur ordre du ministre, le 15 octobre 1894 et enfermé au secret dans la prison du Cherche-Midi.





L'acte d'accusation

M. le capitaine Dreyfus est inculpé d'avoir, en 1894 pratiqué des machinations ou entretenu des intelligences avec un ou plusieurs agents des puissances étrangères, dans le but de leur procurer les moyens de commettre des hostilités ou d'entreprendre la guerre contre la France en leur livrant des documents secrets. La base de l'accusation portée contre le capitaine Dreyfus est une lettremissive écrite sur du papier pelure non signée et non datée, qui se trouve au dossier, établissant que des documents militaires confidentiels ont été livrés à un agent d'une puissance étrangère.

La nature même des documents adressés à l'agent d'une puissance étrangère en même temps que la lettre-missive incriminée permet d'établir que c'était un officier qui en était l'auteur et de la lettre missive incriminée et de l'envoi des documents qui l'accompagnaient, de plus, que cet officier devait appartenir à l'artillerie, trois notes ou documents envoyés concernant cette arme. De l'examen attentif de toutes les écritures de MM. Les officiers employés dans les bureaux de l'Etat-major de l'armée, il ressortit que celle du capitaine Dreyfus présentait une remarquable similitude avec l'écriture de la lettre-missive incriminée.

Il appert des témoignages recueillis par nous que le capitaine Dreyfus, pendant les deux années qu'il a passées comme stagiaire à l'état-major de l'armée, s'est fait remarquer dans différents bureaux par une attitude des plus indiscrète, par des allures étranges ; qu'il a notamment, été trouvé seul à des heures tardives ou en dehors de celles affectées au travail dans les bureaux autres que le sien et où il n'a pas été constaté que sa présence fut nécessaire. Il ressort aussi de plusieurs dépositions qu'il s'est arrangé de manière à faire souvent son service à des heures en dehors de celles prévues par le règlement, soit en demandant l'autorisation à ses chefs, pour des raisons dont on n'avait pas alors à vérifier l'exactitude, soit en ne demandant pas cette autorisation. Cette manière de procéder a permis au capitaine Dreyfus se trouver souvent seul dans les bureaux auxquels il appartenait et d'y chercher ce qui pouvait l'intéresser. Dans le même ordre d'idées, il a pu aussi, sans être vu de personne, pénétrer dans d'autres bureaux

que le sien pour des motifs analogues. Il a été aussi remarqué par son chef de section que, pendant son stage au 4e bureau, le capitaine Dreyfus s'est surtout attaché à l'étude des dossiers de mobilisation, et cela au détriment des questions du service courant, à ce point qu'en quittant ce bureau il possédait tout le mystère de la concentration sur le réseau de l'Est en temps de guerre.



Le + du Martinews

Née le 21 avril 1854, Marie Bastian se fait recruter en 1889 par Brücker, chargée de récupérer le papier des poubelles afin de le transmettre à la Section statistique pour 25 à 250 F par mois (son salaire augmente au fil du temps...). Mais le Times dévoile son nom en 1899 et elle ne peut retourner à l'ambassade allemande. Elle s'allie aux antidreyfusards qui lui versent 1800 F par an pour s'occuper de son mari malade et de sa vieille mère. Elle accusait Dreyfus de lui avoir fait perdre son travail, souhaitant « casser la gueule à ce sale coco » ! Elle est ensuite protégée par L'Action Française qui, dans son article du 28 avril 1923, parle d'une « femme héroïque, persécutée en France ».

Le commandant Du Paty de Clam, chef du 3e bureau, était féru de spiritisme, amateur de littérature symboliste et décadente. C'est aussi à ce titre qu'on lui demande d'expertiser le bordereau.